

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2015

Province de Québec
Municipalité de La Macaza

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue à l'Hôtel de Ville de La Macaza, en la salle Alice Rapatel-Dubuc, le lundi 14 septembre 2015, à 19 h 00.

Sont présents la conseillère et les conseillers, Jeanne Zdyb, Richard Therrien, Jean Zielinski, Jean-Marc Dubreuil, Jacques Lacoste et Yvan Raymond formant quorum sous la présidence de la mairesse Céline Beauregard.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Diane L'Heureux, est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes, ouvre la séance et procède à la lecture de l'ordre du jour.

2015.09.149

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

A. Ouverture (ordre du jour, procès-verbal, correspondance)

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2015;

Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

B. Gestion financière (rapport budgétaire, virement de crédits et paiement des comptes)

1. Ajustements budgétaire;
2. Liste des comptes à payer;

C. Gestion administrative

1. Résolution – Réseau d'information municipale – 298,94\$;
2. Résolution – Aéroport La Macaza International Tremblant;
3. Résolution – Renouvellement de l'entente relative à l'aménagement du territoire – Urbanisme;

D. Contrat et appel d'offres

1. Ouverture de soumission sur invitation – Machinerie;
2. Ouverture de soumission sur invitation – Collecte et transport des ordures;
3. Ouverture de soumission sur invitation – Déneigement secteur 2;

E. Avis de motion

F. Adoption des règlements

G. Sécurité publique

1. Mesures d'urgence;

H. Transport routier (Travaux publics, voirie...)

I. Hygiène du milieu

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2015

J. Urbanisme, développement économique et mise en valeur du territoire

Dérogations mineures

Droit de parole aux citoyens sur les dérogations mineures suivantes :

1. 1502, chemin du Lac-Caché;

K. Loisir et culture (bibliothèque, centre communautaire, loisirs)

1. Plein air Haute-Rouge, commandite – Marathon Desjardins de la Vallée de la Rouge – 100,00\$;
2. Club Quad Iroquois – 5000 copies distribuées – 100,00\$;

L. Divers

1. Mariage;
2. Comités à mettre en place;
3. Fête des Ethnies;

M. Levée ou ajournement de la séance :

Il est proposé par le conseiller Richard Therrien,
Appuyé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil et résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

2015.09.150 SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2015

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2015;

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2015 tel que présenté.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE

AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES

Aucun ajustement budgétaire

2015.09.151 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AOÛT 2015

La liste des comptes est déposée et la directrice générale/secrétaire-trésorière expose les points majeurs.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil,

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2015

Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

Qu'après vérification des comptes par les membres du Conseil, la liste officielle des comptes soumise au 14 septembre 2015 se détaille comme suit :

Disponibilité de crédit numéro # 117 :

Salaires période du 26 juillet au 22 août 2015 :

Employés municipaux : (chèques # 508133 à # 508150, de # 508151 à # 508168, de # 508169 à # 508185, de # 508186 à # 508201

35 887,53 \$

Élus (chèques # 508202 à # 508208)

4 855,58 \$

Remises D.A.S. (chèques # 8218 et # 8216)

20 113,03 \$

Liste des comptes payés :

(chèques # 8200 à # 8220, # 8222 à # 8226)

403 714,90 \$

Liste des comptes à payer :

57 134,34 \$

TOTAL DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT # 117

521 705,38 \$

Chèque annulé : # 8221

Que ces comptes soient approuvés et payés.

Que des crédits sont disponibles pour défrayer le tout, tel que certifié par la secrétaire-trésorière par la disponibilité de crédit numéro 117.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

2015.09.152

RÉSOLUTION – RÉSEAU D'INFORMATION MUNICIPAL – 298,94\$

Le réseau d'information municipal (RIM) livre le résumé de l'actualité municipale.

CONSIDÉRANT l'importance que les élus et les administrateurs ont d'être informés des enjeux concernant les municipalités et de fournir les sources d'informations à ce sujet;

POUR CE MOTIF

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

De devenir membre du réseau d'information municipal au montant de 298.94\$.

ADOPTÉE

2015.09.153

RÉSOLUTION – AÉROPORT LA MACAZA MONT-TREMBLANT INTERNATIONAL

Le nom actuel de l'aéroport situé à La Macaza est «Aéroport International de Mont-Tremblant».

CONSIDÉRANT que Mont-Tremblant n'est pas une municipalité de la MRC d'Antoine-Labelle;

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2015

CONSIDÉRANT que le nom sous la rubrique aéroport « Nom officiel» du site internet de l'aéroport est « La Macaza Mont-Tremblant International»;

CONSIDÉRANT qu'un aéroport international doit porter le même nom en tout temps;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par le conseiller Richard Therrien et résolu à l'unanimité

D'entamer les démarches nécessaires pour inciter les actionnaires de l'Aéroport International de Mont-Tremblant à afficher le nom de l'entreprise pour La Macaza - Mont-Tremblant International, tel que stipulé sous la rubrique aéroport « Nom officiel» du site internet de l'aéroport: www.mtia.ca/fr/Arroport.

ADOPTÉE

2015.09.154

RÉSOLUTION – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME

Accord au renouvellement de l'entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique pour la période 2016 à 2018.

ATTENDU que l'entente relative à la gestion des cours d'eau et à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique entre la MRC d'Antoine-Labelle et les dix-sept (17) municipalités du territoire, vient à échéance le 31 décembre 2015;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a soumis pour commentaires le projet d'entente aux municipalités;

ATTENDU que la municipalité de La Macaza était partie prenante de l'entente pour l'année 2015;

ATTENDU que le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a autorisé la signature de cette nouvelle entente à sa séance du 23 juin 2015 (MRC-CC-11743-06-15)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste, appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité d'accepter, tel que déposé, le projet de renouvellement de l'entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique pour la période 2016 à 2018 entre la MRC d'Antoine-Labelle et les dix-sept (17) municipalités du territoire et d'autoriser la mairesse, Céline Beaugard et/ou la directrice générale, Diane L'Heureux, à signer tout document à cette fin, pour et au nom de la municipalité de La Macaza

ADOPTÉE

CONTRAT ET APPEL D'OFFRES

OUVERTURE DE SOUMISSION SUR INVITATION – MACHINERIE

La directrice générale dépose le procès-verbal relatif à l'ouverture de soumissions publiques, pour l'appel d'offres sur invitation concernant la location de machinerie, tenue au bureau municipal situé au 53, rue des Pionniers, La Macaza, le vendredi 28 août 2015 à 12 h, lequel se résume comme suit :

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2015

Soumissionnaire (date et heure de réception de la soumission)	Prix total avant la T.P.S. et la T.V.Q.	Montant total incluant la T.P.S. et la T.V.Q
Excavation F. Clément & fils Inc. 5076, boulevard Curé-Labelle Labelle (Québec) J0T 1H0		100,00\$ / hres Pelle 200
Excavation André Paiement & fils Inc. 6760, boulevard Curé-Labelle Labelle (Québec) J0T 1H0		124,00 / hres Pelle 200

Les demandes de soumissions ont été envoyées par courrier recommandé

2015.09.155

CONTRAT OCTROYÉ À F.CLÉMENT ET FILS INC.

CONSIDÉRANT que la compagnie F. Clément et fils inc. est le soumissionnaire le plus bas et que cette dernière est conforme à l'appel d'offres

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

Que le Conseil municipal adjuge le contrat relatif à la location de machinerie à l'entreprise Excavation F. Clément & fils Inc, ayant sa place d'affaires au 5076, boulevard Curé-Labelle, Labelle (Québec), J0T 1H0, le tout conformément à sa soumission au montant de 100,00 \$ / heure / pelle 200.

ADOPTÉE

**OUVERTURE DE SOUMISSION SUR INVITATION – COLLECTE ET TRANSPORT DES
ORDURES**

La directrice générale dépose le procès-verbal relatif à l'ouverture de soumissions publiques pour l'appel d'offres sur invitation 2015-C01 concernant la collecte et le transport des matières recyclables et des matières résiduelles, tenue au bureau municipal situé au 53, rue des Pionniers, La Macaza, le mercredi 9 septembre 2015 à 11h05, lequel se résume comme suit :

Soumissionnaire	Prix total avant la T.P.S. et la T.V.Q.	Montant total incluant la T.P.S. et la T.V.Q
Monsieur Claude Hébert 366, chemin du Lac-Chaud La Macaza, Québec J0T 1R0	69 310,50\$	3 465,52 \$ TPS 6 913,72 \$ TVQ <hr/> 79 689,74 \$ total
Les Services RC Miller.Inc. 169, route 117, c.p. 4736 Mont-Tremblant (Québec) J8E 1A1	Aucune soumission	

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2015

Services sanitaires J.L. Inc. 1097, rue Lachapelle Mont-Laurier (Québec) J9L 3T8	Aucune soumission	
---	-------------------	--

Les demandes de soumissions ont été envoyées par courrier recommandé

2015.09.156

CONTRAT OCTROYÉ À M. CLAUDE HÉBERT

CONSIDÉRANT que la compagnie Claude Hébert est le seul soumissionnaire et que cette dernière est conforme à l'appel d'offres;

Par souci de transparence, le conseiller Jean Zielinski se retire du vote.

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

Que le Conseil municipal octroi le contrat relatif à la collecte et le transport des matières recyclables et des matières résiduelles, à M. Claude Hébert ayant sa place d'affaires au 366, chemin du Lac-Chaud, La Macaza (Québec), J0T 1R0, le tout conformément à sa soumission au montant de 79 689,74\$.

ADOPTÉE

OUVERTURE DE SOUMISSION SUR INVITATION – DÉNEIGEMENT SECTEUR 2

La directrice générale dépose le procès-verbal relatif à l'ouverture de soumissions publiques pour l'appel d'offres sur invitation 2015-D01 concernant l'ouverture, l'entretien et le sablage des chemins d'hiver dans le secteur 2, tenue au bureau municipal situé au 53, rue des Pionniers, La Macaza, le mardi 8 septembre 2015 à 11h05, lequel se résume comme suit :

Soumissionnaire (date et heure de réception de la soumission)	Prix total avant la T.P.S. et la T.V.Q.	Montant total incluant la T.P.S. et la T.V.Q
Monsieur Doris Nadon Doris Nadon Excavation 675, rue de l'Aéroport Labelle (Québec) J0T 1H0	71 959,36 \$ Mont Gorille 500,00 \$	3 597,97 \$ TPS 7 177,95 \$ TVQ <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> 82 735,28 \$ total Mont Gorille 25,00 \$ TPS 49,88 \$ TVQ <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> 574,88 \$ total
Narcisse Gargantini & Fils exc. inc. 2979, route 117 Sud Rivière-Rouge (Québec) J0T 1T0	Aucune soumission	

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2015

Transport Marcel Gareau 3159, chemin du Rapide Rivière-Rouge (Québec) J0T 1T0	Aucune soumission	
--	-------------------	--

Les demandes de soumissions ont été envoyées par courrier recommandé

2015.09.157

CONTRAT OCTROYÉ À LA COMPAGNIE DORIS NADON ET FILS INC

CONSIDÉRANT que la compagnie Doris Nadon excavation est le seul soumissionnaire et que cette dernière est conforme à l'appel d'offres

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,
Appuyé par le conseiller Richard Therrien et résolu à l'unanimité

Que le Conseil municipal adjuge le contrat relatif à l'ouverture, l'entretien et le sablage des chemins d'hiver dans le secteur 2, à Doris Nadon excavation ayant sa place d'affaires au 675, rue de l'Aéroport, Labelle (Québec), J0T 1H0, le tout conformément à sa soumission au montant de 82 735,28\$ en ajoutant toutefois un montant de 574,88\$ pour la partie du Mont-Gorille pour un grand total de 83 310,16\$.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

SÉCURITÉ PUBLIQUE

MESURES D'URGENCE

Un point d'information est donné par la mairesse concernant les mesures d'urgence qui ont été décrétées suite aux pluies diluviennes survenues le dimanche 13 septembre, à l'intersection des chemins du Lac-Caché et du Lac-Mitchell.

TRANSPORT ROUTIER

HYGIÈNE DU MILIEU

URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

DÉROGATIONS MINEURES :

2015.09.158

1502, CHEMIN DU LAC-CACHÉ

Lotissement de trois terrains dont les superficies ont moins de 3 700 mc et les profondeurs ont moins que 60 mètres. Aussi, autoriser l'implantation d'un chemin à moins de 60 mètres de la ligne des hautes eaux.

CONSIDÉRANT que l'article 5.3 du règlement 220 stipule que la superficie minimale est de 3 700 Mc et la profondeur minimale moyenne sont de 60m.

CONSIDÉRANT que l'article 4.3 du règlement 220 stipule qu'exception faite des endroits prévus pour l'enjambement des cours d'eau et l'accès à des débarcadères, à des cours d'eau

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2015

ou à des lacs et à moins de conditions exceptionnelles du site, aucune rue ne doit être construite à moins de:

a) 45 mètres d'un cours d'eau ou d'un lac dans les territoires desservis par des systèmes d'aqueduc et d'égouts sanitaires;

b) 60 mètres dans les autres cas (non desservis ou partiellement desservis)

CONSIDÉRANT que le règlement de lotissement 220, article 4.3 prévoit des exceptions pour la localisation d'un chemin à moins de 60 mètres d'un lac pour des conditions exceptionnelles du site;

CONSIDÉRANT que le chemin proposé est bordé par des caps de roches;

CONSIDÉRANT que le propriétaire peut faire avec les trois terrains deux terrains dont la superficie est conforme;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité d'autoriser l'aménagement d'un chemin qui pourrait être implanté entre 34 et 60 mètres du chemin en recommandant toutefois d'être le plus près possible du 60 mètres recommandé.

Il est aussi résolu à l'unanimité de refuser le lotissement des trois terrains, tel que demandé, pour motif de non-conformité de la superficie. Les membres du conseil municipal proposent toutefois d'autoriser le lotissement de deux terrains qui auraient une superficie conforme, mais une profondeur de moins de 60 mètres selon l'implantation du chemin.

Ces autorisations sont conditionnelles à ce que le propriétaire obtienne au préalable, toutes les autorisations du ministère nécessaires pour construire un chemin conforme à la réglementation municipale sur les terres publiques. La construction doit être finalisée conformément aux exigences du ministère avant que la municipalité octroie les permis municipaux requis.

ADOPTÉE

LOISIR ET CULTURE (bibliothèque, centre communautaire, loisirs)

2015.09.159

PLEIN – AIR HAUTE-ROUGE COMMANDITE – MARATHON DESJARDINS DE LA VALLÉE DE LA ROUGE

Plein-air Haute-Rouge sollicite la municipalité de la Macaza pour une contribution financière ou d'octroi de services, dont pourrait bénéficier l'organisation pour la mise en œuvre du marathon Desjardins de la Vallée de la Rouge.

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil et résolu à l'unanimité

De répondre favorablement à la demande de Plein-air Haute-Rouge en achetant une publicité d'une valeur de 100,00\$ conformément à la catégorie "Bronze" du plan de visibilité du marathon Desjardins de la Vallée de la Rouge.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2015

2015.09.160

CLUB QUAD IROQUOIS – 5000 COPIES DISTRIBUÉES – 100,00\$

Le Club Quad Iroquois sollicite la municipalité pour acheter une publicité sur la carte du Club.

CONSIDÉRANT que le Club Quad Iroquois est le club quad qui s'occupe des sentiers sur notre territoire;

CONSIDÉRANT que le tirage est de 5000 copies et est distribué à chacun des membres qui achète un droit de passage et dans tous les commerces qui vendent des droits de passages pour le Club Quad Iroquois sur le territoire de Rivière-Rouge jusqu'à Ste-Agathe des Monts inclusivement;

CONSIDÉRANT que des exemplaires des cartes sont laissés dans les cinq relais officiels situés dans les sentiers et dans les centres d'informations touristiques de la région;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par le conseiller Jacques Lacoste et résolu à l'unanimité

De répondre favorablement à la demande du Club Quad Iroquois en achetant une publicité d'une valeur de 100,00\$ conformément au plan de visibilité.

ADOPTÉE

DIVERS

MARIAGE

Madame la mairesse informe les gens qu'elle a eu l'honneur de célébrer son premier mariage le 9 septembre dernier. Les nouveaux mariés sont Madame Teresa Panasuk et Monsieur Claude Perron. Mentionnons leur reconnaissance lorsqu'ils ont constaté le décor et toutes les attentions mises en place pour leur célébration.

COMITÉS À METTRE EN PLACE

Madame la mairesse informe les citoyens que le conseil travaille actuellement à mettre en place plusieurs comités relativement au développement économique, social et communautaire. Madame la mairesse fait appel aux citoyens pour s'impliquer selon leurs intérêts dans l'un ou l'autre des comités. Pour ce faire, ils doivent s'adresser directement à la directrice générale, Madame Diane L'Heureux.

FÊTE DES ETHNIES

Fier du succès obtenu lors de la fête des ethnies, le conseiller Jean Zielinski a fait un retour sur l'évènement et a profité de l'occasion pour remercier chaleureusement les bénévoles qui se sont impliqués et qui ont contribué au succès de la fête. Madame la mairesse remercie aussi les citoyens, car grâce à leur générosité lors du tour du chapeau, c'est 600,00\$ qui a été amassé pour la cause des paniers de Noël.

POINTS D'INFORMATIONS

Aucun point d'information supplémentaire n'est abordé par Madame la mairesse.

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2015

PÉRIODE DE QUESTIONS OUVERTE

La mairesse invite les citoyens présents à la période de questions.

Le conseil répond aux différentes questions qui lui sont posées qui portent sur les sujets suivants :

- L'évaluation des maisons à La Macaza
- Les projets à venir pour le terrain de la municipalité sur le chemin des Cascades
- L'État des chemins dans La Macaza
- Inquiétudes concernant les bacs bruns
- Coût du km pour faire un chemin
- État d'avancement du service internet – Communautel
- Agrandissement d'un camp forestier – dérogation mineure
- Prolongation de la période de collecte des ordures jusqu'à l'Action de Grâce
- Uniformiser la grosseur des ponceaux
- Suggestion de faire appel à un spécialiste de la mécanique des sols
- Prévention pour éviter que les barrages de castors ne cèdent

2015.09.161

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski

Appuyé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil et résolu à l'unanimité

De lever la séance ordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 21 h 02.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

LA MAIRESSE

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Céline Beauregard

Diane L'Heureux